

Lognes, le 16 avril 2013

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2013

PRÉSENTS :

M. RICART, Mme MIGNON, M. LACHAPELLE, Mme HOUSSOU à compter du point n°2, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. BIGER, M. CHENEAU, M. LATOUILLE, Mme BOLLOT, Mme ROYO, M. YUSTE, M. MIGUEL, Mme ZAHLAOUI, Mme STERN, Mme GENDRON, M. JICQUEL, Mme JESTIN, Mme BEN HASSINE, Mme TOSTAIN DESMARES, M. MONCORGÉ, M. PHAM PHU, Melle ANDRIEU, Mme DEVOS-DELHEM, M. COPIN.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. HOUSSOU qui a donné pouvoir à Mme MIGNON jusqu'au point n°1 inclus, Mme CORDIER qui a donné pouvoir à Mme ROYO, M. MARTINEZ qui a donné pouvoir à M. JICQUEL, Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à Mme BOLLOT, Mme DAHALANE qui a donné pouvoir à Mme BEN HASSINE, M. LABRUDE qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, M. LUCAS qui a donné pouvoir à M. LATOUILLE, Mme HERMANN FRATISSIER qui a donné pouvoir à Mme JESTIN.

ABSENTS :

M. MBAYE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Thierry CHENEAU.

1. COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 25 FEVRIER 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 31 VOIX POUR (M. RICART, Mme MIGNON, M. LACHAPELLE, Mme HOUSSOU qui a donné pouvoir à Mme MIGNON, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. BIGER, Mme CORDIER qui a donné pouvoir à Mme ROYO, M. CHENEAU, M. MARTINEZ qui a donné pouvoir à M. JICQUEL, Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à Mme BOLLOT, M. LATOUILLE, Mme BOLLOT, Mme ROYO, M. YUSTE, M. MIGUEL, Mme ZAHLAOUI, Mme DAHALANE qui a donné pouvoir à Mme BEN HASSINE, Mme STERN, M. LABRUDE qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS qui a donné pouvoir à M. LATOUILLE, Mme JESTIN, Mme BEN HASSINE, Mme HERMANN FRATISSIER qui a donné pouvoir à Mme JESTIN, Mme TOSTAIN DESMARES, M. MONCORGÉ, Melle ANDRIEU, Mme DEVOS-DELHEM, M. COPIN), **1 CONTRE** (M. PHAM PHU).

APPROUVE le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 25 février 2013.

2. COMPTE ADMINISTRATIF – ANNEE 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur,

APRÈS avoir entendu le compte de gestion du budget principal établi par le Trésorier de Marne la Vallée,

APRÈS avoir pris connaissance du compte administratif 2012 dont la balance résumée s'établit de la façon suivante :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES ou DÉFICITS	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICITS	RECETTES ou EXCÉDENTS
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE	6 873 422,00	9 205 171,10	25 179 056,26	25 007 525,98
RÉSULTATS D'EXERCICE		2 331 749,10	171 530,28	
RÉSULTATS REPORTÉS	1 954 879,16			2 074 721,47
RÉSULTATS DE CLÔTURE		376 869,94		1 903 191,19
RESTES À RÉALISER	2 729 732,87	2 348 384,09		
TOTAUX CUMULÉS	2 729 732,87	2 725 254,03		1 903 191,19
RÉSULTATS NETS	4 478,84			1 898 712,35

CONSTATANT les identités de valeurs au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAISSANT la sincérité des restes à réaliser,

APRÈS s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

APRÈS en avoir délibéré,

PAR 28 VOIX POUR (Mme MIGNON, M. LACHAPELLE, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. BIGER, Mme CORDIER qui a donné pouvoir à Mme ROYO, M. CHENEAU, M. MARTINEZ qui a donné pouvoir à M. JICQUEL, Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à Mme BOLLOT, M. LATOUILLE, Mme BOLLOT, Mme ROYO, M. YUSTE, M. MIGUEL, Mme ZAHLAOUI, Mme DAHALANE qui a donné pouvoir à Mme BEN HASSINE, Mme STERN, M. LABRUDE qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS qui a donné pouvoir à M. LATOUILLE, Mme JESTIN, Mme BEN HASSINE, Mme HERMANN FRATISSIER qui a donné pouvoir à Mme JESTIN, Mme TOSTAIN DESMARES, M. MONCORGÉ, M. PHAM PHU), **3 ABSTENTIONS** (Melle ANDRIEU, Mme DEVOS-DELHEM, M. COPIN).

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2012, annexé à la présente délibération.

3. COMPTE DE GESTION - ANNEE 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES - ANNEE 2012

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des collectivités Territoriales notamment les articles L 2241-1, L 3313-2, 3^e al., L 4221-4, 3^e al., L 5211-10, L 5722-3,

VU la loi 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public notamment l'article 11-I, III et IV,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 du 1^{er} janvier 2013,

VU l'avis du Bureau Municipal du 25 mars 2013,

VU l'avis de la Commission Finances/Informatique/Coopération intercommunale du 03 avril 2013,

APRÈS en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

PREND acte du bilan comptable des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2012.

5. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'affecter en section d'investissement une partie de l'excédent de fonctionnement pour un montant de 4 478,84 € et de maintenir en section de fonctionnement le solde soit 1 898 712,35 €,

ARRÊTE ainsi qu'il suit le résultat définitif de clôture de l'excédent 2012 après affectation de l'excédent :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES ou DÉFICITS	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICITS	RECETTES ou EXCÉDENTS
AFFECTATION DE L'EXCÉDENT		4 478,84		
REPORT DE FONCTIONNEMENT R002				1 898 712,35

6. BUDGET PRIMITIF – ANNEE 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

PAR 28 VOIX POUR (M. RICART, Mme MIGNON, M. LACHAPELLE, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. BIGER, Mme CORDIER qui a donné pouvoir à Mme ROYO, M. CHENEAU, M. MARTINEZ qui a donné pouvoir à M. JICQUEL, Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à Mme BOLLOT, M. LATOUILLE, Mme BOLLOT, Mme ROYO, M. YUSTE, M. MIGUEL, Mme ZAHLAOUI, Mme DAHALANE qui a donné pouvoir à Mme BEN HASSINE, Mme STERN, M. LABRUDE qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS qui a donné pouvoir à M. LATOUILLE, Mme JESTIN, Mme BEN HASSINE, Mme HERMANN FRATISSIER qui a donné pouvoir à Mme JESTIN, Mme TOSTAIN DESMARES, M. MONCORGÉ), **4 CONTRE** (M. PHAM PHU, Melle ANDRIEU, Mme DEVOS-DELHEM, M. COPIN).

APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2013 qui s'établit ainsi qu'il suit :

	DÉPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	24 533 737,00 €	24 533 737,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	8 667 741,12 €	8 667 741,12 €
TOTAL	33 201 478,12 €	33 201 478,12 €

7. MOTION – ARRET DES DIMINUTIONS DES DOTATIONS DE L'ETAT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

PAR 31 VOIX POUR (M. RICART, Mme MIGNON, M. LACHAPELLE, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. BIGER, Mme CORDIER qui a donné pouvoir à Mme ROYO, M. CHENEAU, M. MARTINEZ qui a donné pouvoir à M. JICQUEL, Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à Mme BOLLOT, M. LATOUILLE, Mme BOLLOT, Mme ROYO, M. YUSTE, M. MIGUEL, Mme ZAHLAOUI, Mme DAHALANE qui a donné pouvoir à Mme BEN HASSINE, Mme STERN, M. LABRUDE qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS qui a donné pouvoir à

M. LATOUILLE, Mme JESTIN, Mme BEN HASSINE, Mme HERMANN FRATISSIER qui a donné pouvoir à Mme JESTIN, Mme TOSTAIN DESMARES, M. MONCORGÉ, Melle ANDRIEU, Mme DEVOS-DELHEM, M. COPIN), **1 CONTRE** (M. PHAM PHU).

APPROUVE le texte de la motion suivant :

L'Etat, après le gel des dotations versées aux collectivités territoriales, aussi bien en 2011, 2012 qu'en 2013, c'est-à-dire sous des Présidences différentes, annonce une baisse de celles-ci en 2014 et 2015.

Cette baisse serait lourde de conséquence sur les finances des collectivités locales. Le bloc communal porte aujourd'hui à lui seul plus des deux tiers de l'investissement public local. La diminution des dotations ne doit pas conduire à la disparition des projets locaux porteurs de développement économique, d'emplois et de services à la population. Des compensations doivent être prévues et tout transfert de charges doit être absolument compensé pour sa valeur réelle.

Le Gouvernement doit impérativement assouplir et réduire le nombre de normes, sources de dépenses supplémentaires.

Mais il doit aussi profiter de la prochaine réforme de la décentralisation pour mutualiser certaines interventions et réaliser des économies sans pour autant toucher à la qualité reconnue et appréciée de notre service public.

Il faut un véritable pacte de confiance et de solidarité avant l'adoption par le Parlement du projet de loi des finances pour 2014, afin de fixer le cadre pluriannuel des relations financières Etat-collectivités et permettre une lisibilité prospective des dotations versées. Une véritable péréquation doit aussi être réalisée, pour réduire significativement les inégalités entre territoires.

Le Conseil municipal demande instamment à l'Etat de ne pas étrangler les collectivités territoriales mais de leur donner des marges de manœuvre afin de pouvoir continuer à répondre aux besoins de services de proximité des habitants de Lognes.

8. TAUX D'IMPOSITION- ANNEE 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 28 VOIX POUR (M. RICART, Mme MIGNON, M. LACHAPELLE, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. BIGER, Mme CORDIER qui a donné pouvoir à Mme ROYO, M. CHENEAU, M. MARTINEZ qui a donné pouvoir à M. JICQUEL, Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à Mme BOLLOT, M. LATOUILLE, Mme BOLLOT, Mme ROYO, M. YUSTE, M. MIGUEL, Mme ZAHLAOUI, Mme DAHALANE qui a donné pouvoir à Mme BEN HASSINE, Mme STERN, M. LABRUDE qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS qui a donné pouvoir à M. LATOUILLE, Mme JESTIN, Mme BEN HASSINE, Mme HERMANN FRATISSIER qui a donné pouvoir à Mme JESTIN, Mme TOSTAIN DESMARES, M. MONCORGÉ), **4 CONTRE** (M. PHAM PHU, Melle ANDRIEU, Mme DEVOS-DELHEM, M. COPIN),

DECIDE de fixer ainsi qu'il suit les taux d'imposition pour l'année 2013 :

Taxe d'habitation : 17,40%,

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,45%,

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 91,59%

DÉCIDE en contrepartie de cette évolution des taux de maintenir jusqu'au 31 août 2014 les tarifs des services municipaux applicables au 1^{er} septembre 2012 sans modifier les tranches des quotients afin de préserver le pouvoir d'achat des familles.

9. SUPPRESSION DE LA PART COMMUNALE DE L'EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE SUR LES CONSTRUCTIONS NOUVELLES FINANCEES PAR L'ENSEMBLE DES PRETS AIDES PAR L'ETAT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de supprimer l'exonération de deux ans de la part communale des taxes foncières sur les propriétés bâties aux immeubles affectés à l'habitation et achevés à compter du 1^{er} janvier 1992, financés par l'ensemble des prêts aidés par l'Etat.

10. EXTENSION DU CHAMP D'UTILISATION DES CHEQUES EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (CESU) COMME MOYEN DE PAIEMENT POUR LES ACCUEILS ET LES CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'étendre le champ d'utilisation du CESU au paiement des accueils et des centres de loisirs sans hébergement pour les enfants de moins de 6 ans,

DIT que les recettes seront inscrites au budget communal.

11. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES SERVICES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

Article 1er: Approuve l'acte constitutif du Groupement de Commandes pour les Services de Communications Electroniques (GCSCE) annexé à la présente délibération, portant adhésion au GCSCE.

Article 2 : Autorise monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : Les dépenses en résultant seront imputées sur le budget des exercices correspondants sous les rubriques suivantes :

- 6281 Pour l'adhésion au groupement de commandes pour les services de communication électroniques

12. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE des conclusions sur les montants à déduire de l'attribution de compensation des six communes membres de la communauté d'agglomération de Marne la Vallée/Val Maubuée à compter du 1^{er} janvier 2013

PREND ACTE du montant concernant LOGNES qui s'élève à 78 577 Euros et qui sera déduit chaque année de l'attribution de compensation.

EMET UN AVIS FAVORABLE sur le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 06 février 2013,

DIT que par souci de simplification les recettes relatives aux voiries des zones d'activités économiques continueront à être perçues par la commune,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

13. DEPLACEMENT PROVISOIRE DES REGISTRES DE L'ETAT CIVIL AU SEIN DE LA POLICE MUNICIPALE - AFFECTATION DES LOCAUX A TITRE D'ANNEXE DE LA MAIRIE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 31 VOIX POUR (M. RICART, Mme MIGNON, M. LACHAPELLE, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. BIGER, Mme CORDIER qui a donné pouvoir à Mme ROYO, M. CHENEAU, M. MARTINEZ qui a donné pouvoir à M. JICQUEL, Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à Mme BOLLOT, M. LATOUILLE, Mme BOLLOT, Mme ROYO, M. YUSTE, M. MIGUEL, Mme ZAHLAOUI, Mme DAHALANE qui a donné pouvoir à Mme BEN HASSINE, Mme STERN, M. LABRUDE qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS qui a donné pouvoir à M. LATOUILLE, Mme JESTIN, Mme BEN HASSINE, Mme HERMANN FRATISSIER qui a donné pouvoir à Mme JESTIN, Mme TOSTAIN DESMARES, M. MONCORGÉ, Melle ANDRIEU, Mme DEVOS-DELHEM, M. COPIN), **1 ABSTENTION** (M. PHAM PHU).

DECIDE d'affecter à titre provisoire les locaux de la police municipale en tant qu'annexe de la mairie et d'y déplacer les registres d'état civil pendant toute la durée des travaux de réaménagement du rez de chaussée de la mairie.

14. DEMANDE DE RECONNAISSANCE NATIONALE DE L'AGENDA 21 DE LA VILLE DE LOGNES.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

REAFFIRME sa volonté d'autoriser Monsieur le Maire à poser la candidature de la Ville, dans le cadre de l'appel national à reconnaissance des projets territoriaux de développement durable et des Agendas 21 locaux,

REAFFIRME sa volonté d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

15. SUBVENTION A CERTAINES ASSOCIATIONS – ANNEE 2013

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DECIDE d'octroyer au titre de l'année 2013, le montant net de la subvention de fonctionnement suivante :

- 800 € à l'Association « Pari au large »,
- 8 500 € à l'Association « Médias Forum 77 ».

PRECISE que les crédits sont prévus au budget communal,

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

16. TARIFICATION DES FRAIS DE SCOLARITE APPLICABLES AUX AUTRES COMMUNES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012/2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire,

PRECISE que la participation financière demandée aux communes de résidence par la commune de Lognes s'élève pour l'année scolaire 2012/2013 à :

- 1518,86 euros (mille cinq cent dix huit euros et quatre vingt six centimes) par enfant d'école maternelle,
- 796,18 euros (sept cent quatre vingt seize euros et dix huit centimes) par enfant d'école élémentaire.

PRECISE que la participation financière sera réactualisée chaque année scolaire en fonction des augmentations en vigueur.

17. AVENANT N°6 A LA CONVENTION DE RECIPROCITE DES FRAIS DE SCOLARITE AVEC LA COMMUNE DE CROISSY-BEAUBOURG POUR LES ENFANTS SCOLARISES EN CL.I.S.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes de l'avenant n°6 à la convention signée en date du 19 avril 1994 relative aux frais de scolarité pour les élèves scolarisés en C.L.I.S.,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dit avenant.

18. AVENANT N°7 A LA CONVENTION DE RECIPROCITE DES FRAIS DE SCOLARITE AVEC LA COMMUNE D'EMERAINVILLE POUR LES ENFANTS SCOLARISES EN CL.I.S.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes de l'avenant n°7 à la convention signée en date du 19 avril 1994 relative aux frais de scolarité pour les élèves scolarisés en C.L.I.S.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dit avenant.

19. SUBVENTION A L'AMICALE DES ŒUVRES SOCIALES DE LA COMMUNE DE LOGNES (A.O.S.C.L.) ET CONVENTION FINANCIERE – ANNEE 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DECIDE d'octroyer à l' « Amicale des œuvres sociales de la commune de Lognes », au titre de l'année 2013, le montant net de subvention de fonctionnement suivant :

« **Amicale des Œuvres Sociales de la Commune de Lognes** » **67 316 €**
(soixante sept mille trois cent seize euros)

APPROUVE l'ensemble des termes de la convention financière avec l'A.O.S.C.L. annexée,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que toute pièce relative à cette affaire,

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget communal de 2013.

20. PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DECIDE de participer au financement des garanties de protection sociale complémentaire souscrites par les agents, au travers de tous les contrats solidaires et responsables labellisés par l'autorité de contrôle prudentiel ;

CONTRIBUE à ce financement au titre du risque santé ou de la prévoyance en fonction du choix exprimé par les agents;

FIXE le montant de la participation à 10 euros par mois et par agent ;

DIT que cette participation sera attribuée aux agents actifs titulaires, stagiaires, non titulaires sur poste permanent (hors vacataires et remplaçants), ainsi qu'aux agents non titulaires, tels que les contrats aidés (CUI, adultes relais, emplois d'avenir...), les assistantes maternelles et les agents en CDI.

DIT que les agents devront justifier d'un taux d'emploi égal ou supérieur à 50% et d'une ancienneté de 3 mois ;

DIT que la commune appliquera cette participation aux mutuelles des conjoints auxquelles sont rattachés les agents ;

DIT que la commune versera mensuellement la participation directement à l'organisme dont l'agent est adhérent, en déduction de sa cotisation contractuelle;

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités et à signer toutes les conventions ou contrats avec les organismes labellisés, ainsi que tout document relatif à cette participation ;

DIT que les crédits correspondant seront inscrits chaque année au budget communal.

21. CONVENTION TRIPARTITE PORTANT SUR LE MAINTIEN DU NOMBRE DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX GERES PAR LA COMMUNE AU SEIN DU PATRIMOINE DE LA SAHLM ANTIN RESIDENCES.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la commune de Lognes, la communauté d'agglomération de Marne-la-Vallée / Val Maubuée et l'ESH ANTIN Résidences, en vue du maintien du nombre de logements locatifs sociaux réservés au sein du patrimoine de cet organisme, telle qu'annexée à la présente délibération,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention, ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

22. VERSEMENT DE LA REDEVANCE AU FONJEP POUR LE POSTE DE DIRECTEUR DE LA M.J.C / M.P.T CAMILLE CLAUDEL- ANNEE 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29,

VU le contrat de financement du 28 novembre 1988, avec la Fédération Régionale des M.J.C. Ile-de-France,

VU l'avis de la Commission Municipale Animation Culture du 31 janvier 2013,

VU l'avis du Bureau Municipal du 25 mars 2013,

APRES en avoir délibéré,

PAR 31 VOIX POUR (M. RICART, Mme MIGNON, M. LACHAPELLE, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. BIGER, Mme CORDIER qui a donné pouvoir à Mme ROYO, M. CHENEAU, M. MARTINEZ qui a donné pouvoir à M. JICQUEL, Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à Mme BOLLOT, M. LATOUILLE, Mme BOLLOT, Mme ROYO, M. YUSTE, M. MIGUEL, Mme ZAHLAOUI, Mme DAHALANE qui a donné pouvoir à Mme BEN HASSINE, Mme STERN, M. LABRUDE qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS qui a donné pouvoir à M. LATOUILLE, Mme JESTIN, Mme BEN HASSINE, Mme HERMANN FRATISSIER qui a donné pouvoir à Mme JESTIN, Mme TOSTAIN DESMARES, M. MONCORGÉ, Melle ANDRIEU, Mme DEVOS-DELHEM, M. COPIN), **1 CONTRE** (M. PHAM PHU).

DECIDE de verser au F.O.N.J.E.P., pour le poste de Directeur de la M.J.C. / M.P.T. Camille Claudel, au titre de l'année 2013, le montant de la redevance suivante :

FEDERATION REGIONALE DES M.J.C. EN ILE-DE-FRANCE **71 760 €.**
(Soixante et onze mille sept cent soixante euros)

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget communal de 2013.

23. SUBVENTION A « L'ASSOCIATION MULTI INSERTION » (A.M.I.) ET CONVENTION FINANCIERE – ANNEE 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 30 VOIX POUR (M. RICART, M. LACHAPELLE, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. BIGER, Mme CORDIER qui a donné pouvoir à Mme ROYO, M. CHENEAU, M. MARTINEZ qui a donné pouvoir à M. JICQUEL, Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à Mme BOLLOT, M. LATOUILLE, Mme BOLLOT, Mme ROYO, M. YUSTE, M. MIGUEL, Mme ZAHLAOUI, Mme DAHALANE qui a donné pouvoir à Mme BEN HASSINE, Mme STERN, M. LABRUDE qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS qui a donné pouvoir à M. LATOUILLE, Mme JESTIN, Mme BEN HASSINE, Mme HERMANN FRATISSIER qui a donné pouvoir à Mme JESTIN, Mme TOSTAIN DESMARES, M. MONCORGÉ, Melle ANDRIEU, Mme DEVOS-DELHEM, M. COPIN), **1 CONTRE** (M. PHAM PHU).

DECIDE d'octroyer à l'Association Multi Insertions (A.M.I.), au titre de l'année 2013, le montant net de subvention de fonctionnement suivant :

ASSOCIATION MULTI INSERTIONS (A.M.I.) 25 000 €
(vingt-cinq mille euros)

APPROUVE l'ensemble des termes de la convention financière avec l'Association Multi Insertions (A.M.I.),

AUTORISE le Maire à signer ladite convention, ainsi que toute pièce relative à cette affaire,

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget communal 2013.

24. SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) – ANNEE 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DECIDE d'octroyer, au titre de l'année 2013, au Centre Communal d'Action Sociale le montant de subvention de fonctionnement suivant : 63 000 €

PRECISE que la dépense est inscrite au budget de l'exercice 2013.

25. COMMUNICATIONS DU MAIRE.

Décisions du Maire prises en vertu de la délégation prévue à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales		
N° D'ORDRE	DATE	OBJET
001/2013	07/01/2013	Vœux au personnel le 25 janvier 2013 – Prestation D.J. Fabien DE LUCA.
002/2013	16/01/2013	Marché public relatif au « nettoyage » spécifique aux bâtiments – Lot n°1 : « Nettoyage des vitres et des globes lumineux, des bouches d'aération et d'extraction des équipements communaux ».
003/2013	21/01/2013	Emprunt de 300 000 € auprès du Crédit Agricole Brie-Picardie.
004/2013	21/01/2013	Temps musical durant la « galette des rois » des aînés de Lognes le 10 janvier par l'association GRANIT.
005/2013	28/01/2013	Contrat de cession Concert « Ferran SAVALL » - Eglise Saint-Martin du 29/01/13.
006/2013	08/02/2013	Contrat 2013 – prélèvements et analyses alimentaires et de surfaces dans 3 structures Petite Enfance. Société Eurofins.
007/2013	08/02/2013	Contrats de maintenance des ascenseurs et des élévateurs pour les personnes à mobilité réduite.
008/2013	13/02/2013	Contrat de distribution de documents avec la société La Poste à compter du 01/03/2013.
009/2013	13/02/2013	Contrat de service après vente avec NESPRESSO France S.A.S. pour machine Zénus ZN 100 Pro.
010/2013	20/02/2013	Séjours et centres de vacances étés 2013/2014 – Sea voyages – MAPA lots n°1, 2, 3 et 4.
011/2013	20/02/2013	Contrat « Di@lège internet » auprès d'EDF. Service de gestion en ligne de données de consommation et de facturation d'énergies pour une durée de 2 ans de février 2013 à février 2015.
012/2013	21/02/2013	Contrat mobiflex pour la formation à l'éco-conduite sur route et la formation routière sur simulateur le jeudi 4 avril 2013.

013/2013	22/02/2013	Marché public relatif à l'étude de programmation pour la restructuration de l'équipement polyvalent du Grand Bassin et de son espace environnemental – Groupement d'entreprises : TEAM CONCEPT GLS NETWORK.
014/2013	22/02/2013	Avenant n°1 au marché public relatif à l'«entretien maintenance et réalisation de travaux pour les installations d'éclairage public, de signalisation lumineuse tricolore, de mise en place des illuminations de fin d'année et d'alimentation des manifestations organisées par la ville » AO – CEGELEC PARIS S.A.S.
029/2013	25/02/2013	MAPA adaptée relatif à l'acquisition et maintenance d'un système automatisé de gestion des temps de travail – MAPA INCOTEC
030/2013	28/02/2013	Marché public relatif aux travaux d'aménagement du Hall d'Accueil de la Mairie lot n°4 et 5
031/2013	28/02/2013	Marché public relatif aux travaux d'aménagement du Hall d'Accueil de la Mairie lot n°2
032/2013	28/02/2013	Marché public relatif aux travaux d'aménagement du Hall d'Accueil de la Mairie lot n°3
033/2013	11/03/2013	Achat de billets d'avion et de fret pour les agents communaux bénéficiant de congés bonifiés – lot n°1 – Billets d'avion aller/retour pour les destinations des D.O.M. et C.O.M. – MAPA CAROLVOYAGES.
034/2013	13/03/2013	Marché public à procédure adapté relatif aux consommables pour imprimantes, fax, et supports de stockage de données lot n°1
035/2013	13/03/2013	Marché public à procédure adapté relatif aux consommables pour imprimantes, fax, et supports de stockage de données lot n°2
036/2013	14/03/2013	Contrat d'entretien de l'auto laveuse Nilfisk BR600S affectée au Gymnase de la Liberté à Lognes.
037/2013	15/03/2013	Printemps du jazz – Mars 2013 – salle du Citoyen.

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée 23 heures**

Pour le Maire,
Le Maire-adjoint délégué